

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 8 juillet 2010

Point sur le chikungunya à La Réunion

Depuis le 23 juin 2010, 6 nouveaux cas confirmés de chikungunya et 4 nouveaux cas probables ont été identifiés. Les cas confirmés sont domiciliés dans les communes suivantes : Saint-Denis (1), La Possession (1), Saint-Paul (4, tous localisés à Saint-Gilles-les-Bains).

Le bilan épidémiologique de la Cire Océan Indien au 7 juillet 2010 à 12 heures s'élève à :

- **100 cas confirmés**
- **32 cas probables**

La tendance à la baisse se confirme avec l'arrivée des températures hivernales. Toutefois, le virus continue de circuler sur la commune de Saint-Paul et la persistance de précipitations sur l'île est favorable au développement des moustiques. En effet, si l'indice de Breteau moyen (*nombre de gîtes larvaires positifs pour 100 maisons*) a diminué de 20% depuis mai, il reste supérieur à celui relevé en juin 2009.

Alors que débutent les congés, il est important de prévenir le risque d'infection pour les voyageurs. Il est donc nécessaire que les personnes, qui se rendent dans des zones tropicales, se protègent contre les piqûres de moustiques durant leur voyage et après leur retour à La Réunion.

En cas d'apparition brutale de fièvre, éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires, éruptions cutanées, nausées, vomissements ou fatigue, il faut également consulter un médecin sans attendre.

Par ailleurs, chacun doit rester vigilant et continuer à :

- se protéger (en utilisant des répulsifs, vêtements couvrant, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, moustiquaires ...),
- éliminer, autour de chez soi, les eaux stagnantes (qui contiennent les larves de moustiques),
- entretenir son environnement.